



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 315

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR  
L'INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER SUR  
CERTAINES RUES RELATIVEMENT AUX RUES SAINT-JEAN ET  
DU PARVIS**

---

**Avis de motion donné le 12 juin 2017  
Adopté le 26 juin 2017  
En vigueur le 6 juillet 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'interdiction de circuler et de stationner sur certaines rues afin de modifier, sur les rues Saint-Jean et du Parvis, les dates et le tronçon où il est interdit de circuler et de stationner.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 315**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER SUR CERTAINES RUES RELATIVEMENT AUX RUES SAINT-JEAN ET DU PARVIS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'article 3 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'interdiction de circuler et de stationner sur certaines rues*, R.C.A.1V.Q. 244, est modifié, au paragraphe 2°, par le remplacement de « entre la rue Saint-François Est et le boulevard Charest Est » par « entre la rue Saint-Joseph Est et le boulevard Charest Est ».

**2.** L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement de « du premier jeudi du mois de juin à la fête du Travail » par « du premier jeudi du mois de juin au 30 septembre ».

**3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'interdiction de circuler et de stationner sur certaines rues afin de modifier, sur les rues Saint-Jean et du Parvis, les dates et le tronçon où il est interdit de circuler et de stationner.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*